



EXAMEN DU COMMANDANT

3^E SECONDAIRE



Dis si les affirmations suivantes sont vraies ou fausses.

Question 1

Un de tes amis se fait arrêter pour avoir commis une infraction criminelle. Il sera automatiquement poursuivi en justice.

Vrai

Faux

Question 2

La jalousie est tout à fait normale dans une relation amoureuse, puisqu'elle démontre l'importance que l'on accorde à l'autre.

Question 3

Tu as 15 ans et tu es passager arrière d'une automobile. Si le véhicule est intercepté et que tu ne portes pas ta ceinture de sécurité, le policier fera parvenir la contravention à tes parents.

Question 4

La possession de marijuana pour usage personnel est dorénavant légale au Canada.

Question 5

Les webcams et les caméras numériques sont pratiques, car elles permettent de se voir quand on clavarde sur Internet. Il n'y a donc aucun danger à les utiliser.

Question 6

Un jeune qui est souvent victime de violence est un bon candidat pour les gangs de rue.

Question 7

Changer l'étiquette de prix d'un article, afin de le payer moins cher, constitue un vol.

Question 8

En ayant plus de 14 ans, tu as le droit, sans le consentement de tes parents, de consulter un professionnel de la santé (médecin, psychologue, psychiatre, etc.).

Question 9

Dès 16 ans, tu peux acheter de la bière ou du vin si c'est pour un adulte qui t'a autorisé à le faire.

Question 10

Les jeunes se joignent habituellement à un gang de rue par l'intermédiaire d'un réseau de connaissances, d'amis ou de liens familiaux.



EXAMEN DU COMMANDANT

3^E SECONDAIRE

RÉPONSES

Question 1

Un de tes amis se fait arrêter pour avoir commis une infraction criminelle. Il sera automatiquement poursuivi en justice.

Faux. Les policiers peuvent utiliser leur pouvoir discrétionnaire lorsqu'ils interviennent auprès d'un jeune qui a commis une infraction criminelle. S'ils dénoncent l'infraction, c'est le procureur de la Couronne et la Direction de la protection de la jeunesse qui décideront quelle mesure il serait préférable d'utiliser pour le jeune. La Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents prévoit plusieurs possibilités d'intervention, selon l'infraction et selon qu'il y a récidive ou non.

Question 2

La jalousie est tout à fait normale dans une relation amoureuse, puisqu'elle démontre l'importance que l'on accorde à l'autre.

Faux. Être jaloux ou jalouse signifie que l'on sent la relation menacée et que l'on craint de ne pas se montrer à la hauteur. La jalousie peut aussi être un signe que l'on considère l'autre comme étant notre possession : elle devient alors un prétexte pour contrôler l'autre. La jalousie peut être motivée par la peur ou par l'angoisse.

Question 3

Tu as 15 ans et tu es passager arrière d'une automobile. Si le véhicule est intercepté et que tu ne portes pas ta ceinture de sécurité, le policier fera parvenir la contravention à tes parents.

Faux. Un passager de 16 ans et plus peut recevoir une contravention s'il ne porte pas sa ceinture correctement. Si le passager est âgé de moins de 16 ans, c'est le conducteur qui est tenu responsable et qui peut ainsi recevoir une contravention. Tu dois porter ta ceinture correctement : assis droit vers l'avant, la ceinture doit passer sur tes hanches et entre l'épaule et le cou. La tension de la ceinture ne doit pas laisser de jeu. Mal portée, elle ne te retiendra pas adéquatement et tu seras blessé. Même à basse vitesse!

Question 4

La possession de marijuana pour usage personnel est dorénavant légale au Canada.

Faux. La possession de marijuana est toujours considérée comme une infraction criminelle selon l'article 4(1) de la loi réglementant certaines drogues et autres substances. Seules quelques personnes au Canada peuvent en consommer à des fins thérapeutiques, dans un cadre spécifique : par exemple, des personnes atteintes d'une maladie incurable, pour qui aucun médicament ne fait effet, afin de soulager leur douleur.

Question 5

Les webcams et les caméras numériques sont pratiques, car elles permettent de se voir quand on clavarde sur Internet. Il n'y a donc aucun danger à les utiliser.

Faux. Elles peuvent devenir une source de danger : en effet, certains pédophiles réussissent à convaincre des jeunes de se dévêtir devant la

caméra, alors qu'ils enregistrent tout chez eux; ils distribuent ensuite l'enregistrement sur Internet à d'autres pédophiles. C'est ainsi qu'une fois leur photo ou leur image prise, ils la diffusent à travers leur réseau de pédophilie. La diffusion des photos peut impliquer une personne connue : il suffit d'une image pour détruire l'estime de soi de cette personne.

Question 6

Un jeune qui est souvent victime de violence est un bon candidat pour les gangs de rue.

Vrai. Les gangs de rue repèrent très vite les jeunes vulnérables et essaient de les recruter. Certaines victimes de taxage ou d'intimidation peuvent chercher à s'affilier à un gang de rue pour tenter de se protéger. Le gang offre aux jeunes l'illusion de faire partie d'une « famille ». Tu peux éviter d'être un jeune vulnérable en t'impliquant auprès de différents groupes sportifs, culturels ou sociaux de ton école ou de ton quartier.

Question 7

Changer l'étiquette de prix d'un article, afin de le payer moins cher, constitue un vol.

Faux. Changer l'étiquette de prix d'un article pour le payer moins cher est une infraction criminelle et tu pourrais être accusé de fraude, pas de vol. Ces deux infractions sont punissables en vertu du Code criminel.

Question 8

En ayant plus de 14 ans, tu as le droit, sans le consentement de tes parents, de consulter un professionnel de la santé (médecin, psychologue, psychiatre, etc.).

Vrai. Toutes les consultations médicales que tu peux avoir avec un professionnel de la santé sont confidentielles. À partir de 14 ans, tu as le droit de consulter seul et de consentir toi-même à tes soins.

Question 9

Dès 16 ans, tu peux acheter de la bière ou du vin si c'est pour un adulte qui t'a autorisé à le faire.

Faux. Selon la Loi sur les infractions en matière de boissons alcooliques (LIMBA), il est interdit à un commerçant de vendre des boissons alcooliques à une personne de moins de 18 ans, même avec une autorisation écrite des parents. Il est aussi interdit pour un mineur de se présenter comme une personne majeure pour acheter des boissons alcooliques.

Question 10

Les jeunes se joignent habituellement à une gang de rue par l'intermédiaire d'un réseau de connaissances, d'amis ou de liens familiaux. « N'entre pas dans une gang de rue qui veut! ».

Vrai. Le contexte d'affiliation (recrutement) d'un jeune à un gang se fait généralement par des amis qui font déjà partie d'un gang ou par des membres de sa famille. Le recrutement forcé n'est pas une pratique courante.